

### Ingénieur DPE en gestion des risques

Le Cnam est un établissement autorisé à organiser les épreuves conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'Etat en Gestion des Risques.

#### Qui peut s'inscrire

Les ingénieurs de fonction ayant au moins 5 ans de pratique dans les fonctions d'ingénieur en hygiène et sécurité peuvent alors demander une Validation d'Acquis par l'Experience (VAE).

#### Comment s'inscrire

Pour chaque session, un avis d'ouverture de l'examen est publié par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature sont disponibles sur le [site du ministère de l'enseignement supérieur](#) ou sur demande auprès de l'[école d'ingénieur du Cnam](#) (EICnam). **Le dépôt des dossiers a lieu du mois de mai à début octobre.**

#### Organisation des épreuves

L'examen comporte deux épreuves : **une évaluation de l'expérience et des acquis professionnels** du candidat qui se déroule sous la forme d'un entretien avec le jury spécialisé du Cnam. Puis, en cas de réussite, **la soutenance d'un mémoire suivie d'une discussion** avec le jury.

Il est donc recommandé de s'inscrire qu'après avoir pris connaissance des attentes du jury et réfléchi au mémoire (scientifique et technique) à produire.

Si nécessaire, contacter à la chaire Hygiène et Sécurité du Cnam, le Pr William Dab (tel : 01 40 27 25 65, [secretariat.chaire-hs@cnam.fr](mailto:secretariat.chaire-hs@cnam.fr))

> Plus d'informations sur le site du [ministère de l'enseignement supérieur](#)

Ecole d'Ingénieur du Cnam (EICnam)  
[eicnam@cnam.fr](mailto:eicnam@cnam.fr)

voir aussi :  
[Ministère de l'enseignement supérieur](#)

<http://securite-sanitaire.cnam.fr/diplomes/ingenieur-dpe-en-gestion-des-risques/ingenieur-dpe-en-gestion-des-risques->